

Paris, le 7 avril 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

NOUVELLE-CALEDONIE: ACCORD ENTRE LES GROUPES VALE ET ERAMET ET LA PROVINCE SUD SUR UN PROJET DE RECHERCHE MINIERE EN VUE DE LA VALORISATION DES GISEMENTS DE NICKEL DE PRONY ET PERNOD.

ERAMET, Vale Canada et la Province Sud de la Nouvelle-Calédonie ont signé le 5 avril 2014, à Nouméa, un protocole général d'accord portant sur l'exploration, puis l'étude et la valorisation des gisements de nickel de Prony et Pernod dans le sud de la Nouvelle-Calédonie.

Cet accord s'inscrit dans le cadre du code minier mis en place en 2009 par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie, et du classement le 12 février 2012 par la Province Sud de ces gisements en « Réserves Techniques Provinciales* ».

Il intervient après la signature, le 5 novembre 2012, par les trois entités, d'une déclaration d'intention en vue de fixer les principes directeurs d'un tel partenariat pour travailler à la mise en valeur, en Nouvelle-Calédonie, des minerais de Prony et Pernod.

Cet accord prévoit la création d'une société commune de projet dans laquelle la Province Sud détiendra 34 % conjointement avec ERAMET (33 %) et Vale Canada (33 %). Dans un premier temps, cette société engagera les travaux d'exploration géologique et les études techniques nécessaires à l'amélioration des connaissances et à l'exploitation des gisements. Dans un second temps, si les résultats des recherches le permettent, les industriels pourront présenter à la Province un ou plusieurs projets de valorisation industrielle, qui devront privilégier les synergies avec les filiales calédoniennes de VALE et ERAMET (Vale Nouvelle-Calédonie et la SLN) et leurs équipements industriels existants.

^{*«} La Réserve Technique Provinciale » est un régime juridique prévu par le code minier dont la Nouvelle-Calédonie s'est dotée en 2009. Il permet aux Provinces, compétentes en Nouvelle-Calédonie pour délivrer les titres miniers, de fixer des conditions particulières, en termes de retombées économiques, sociales et environnementales ainsi que de contreparties financières pour la Province, en vue de la valorisation industrielle en Nouvelle-Calédonie de ces gisements présentant un potentiel important.



Cette alliance stratégique, sans précédent en Nouvelle-Calédonie et en phase avec les orientations du schéma de mise en valeur des richesses minières Calédoniennes, pourrait permettre aux deux groupes, ERAMET et VALE, experts dans l'industrie du nickel, de développer, en étroit partenariat avec les autorités calédoniennes compétentes, un projet hydro métallurgique afin de valoriser de façon optimale les gisements de nickel de Prony et Pernod, tout en maximisant leurs synergies économiques, sociales et environnementales.

Par ailleurs, ce projet contribuerait à renforcer et pérenniser pour la Nouvelle-Calédonie les retombées économiques importantes et durables des activités industrielles locales des deux sociétés, Vale Nouvelle-Calédonie et La Société le Nickel (SLN), filiale d'ERAMET, tout en améliorant l'état des connaissances des ressources minières du Grand Sud calédonien.

-- 00000 -

A PROPOS D'ERAMET

ERAMET est un des principaux producteurs mondiaux de :

- métaux d'alliages, notamment le manganèse et le nickel, utilisés pour améliorer les propriétés des aciers,
- ainsi que d'alliages et d'aciers spéciaux à hautes performances utilisés par des industries telles que l'aéronautique, la production d'énergie et les outillages.

ERAMET étudie ou développe par ailleurs des projets importants dans de nouvelles activités à fort potentiel de croissance, telles que les sables minéralisés (dioxyde de titane et zircon), le niobium, les terres rares ainsi que dans le recyclage.

Le Groupe emploie environ 14~000 personnes dans vingt pays. ERAMET fait partie du compartiment A d'Euronext Paris.

CONTACT

Directeur de la Communication Financière et des Etudes Economiques **Philippe Joly**

Tél: 01 45 38 42 02

Relations Investisseurs et Analyste Etudes Economiques

David Fortin Tél: 01 45 38 42 86

Pour plus d'informations : www.eramet.com